

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE
80 Rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON Cedex 9**

Avignon, le 14 juin 2022

Tél. 04.32.44.89.30

N°22/121

**Arrêté du Président portant établissement de la liste d'aptitude
d'accès au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne
(pour les fonctionnaires comptant au moins huit ans de services effectifs et
ayant atteint au moins le 5^e échelon du grade d'adjoint technique de 2^e classe
et admis à un examen professionnel)**

Le Président du centre de gestion,

Vu le code de la Fonction Publique Articles nomment les articles L523-3 à L523-6,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu les recrutements intervenus dans les collectivités territoriales et établissements publics

Vu les propositions émanant des collectivités et établissement affiliés au CDG,

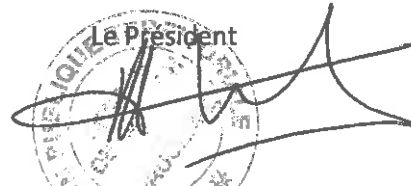
ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne est arrêtée comme suit :

ADRIAN Pierre – Commune d'Althen les Paluds
CAILLAUD Pierre – CA Les Sorgues du Comtat
DEQUEKER Anthony – Commune de Morières les Avignon
FUMAT Bruno – Commune de Jonquières
GARCIA José - CA Les Sorgues du Comtat
IVARS Lionel – CA Les Sorgues du Comtat
JEAN Numa – CA Luberon Monts de Vaucluse
MARCHELEK Quentin – Commune de Jonquières
ULRICH Guillaume – CC Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet du département de Vaucluse.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le Tribunal administratif dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité de la liste. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le Président

Maurice CHABERT